

DE/31/757/20241217/3

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	22	
Représentés :	8	
Non représentés :	3	Séance du 17 décembre 2024
Votants :	30	L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze décembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire.		
Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, , Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Philippe COLLET, Michel MUS, Rosa Lila HAMMACHE, Simon SASTRE, Christiane TCHA SENG NOU, Frédéric BRES, Nadège AZZINARI, Patrice de CAMARET		
Étaient absents et non représentés : Sandy ROUVEL, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

AVANCE DE SUBVENTION AU CCAS DE MONTEUX

M. Christophe MOURGEON, Adjoint au Maire, propose d'accorder une avance de subvention de la Commune de Monteux au CCAS de Monteux avant le vote du budget 2025 dans la limite de 50% de la subvention 2024 soit 230 000 €.

Le Conseil Municipal, M. Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, entendu et *après en avoir délibéré à l'Unanimité*,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Monteux, pour permettre notamment la couverture des charges telles que les charges de personnel, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025,

- **DECIDE** d'accorder au CCAS de Monteux, avant le vote du Budget Primitif 2025 une avance de subvention dans la limite de 50% de la subvention 2024 soit 230 000€.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AITANE

Secrétaire de séance

Acte Exécutoire

Transmis le : 24/12/2024

Publié le : 24/12/2024

Notifié le :